



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.3 et B2.4

N° de la demande : 2014-1806
Demande : Nouvelles propriétés chimiques de la préparation commerciale :
identification et proportion de produits de formulation
Produit : Sharda Captan 48 SC
N° d'homologation : 32300
Matière active (m.a.) : Captane
N° de document de l'ARLA : 2631040

But de la demande

Cette demande vise l'homologation d'une nouvelle préparation commerciale contenant la matière active captane.

Évaluations sanitaire et environnementale

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de captane n'a été présentée à l'appui de l'homologation de Sharda Captan 48 SC. Le profil d'emploi proposé sur l'étiquette de Sharda Captan 48 SC, y compris les doses et le calendrier d'application, les délais d'attente avant la récolte et les cultures visées, est identique au profil d'emploi déjà homologué pour le captane. Par conséquent, une augmentation de l'exposition aux résidus de captane présents dans ou sur les denrées traitées par le régime alimentaire est peu probable et les limites maximales de résidus prévues pour le captane tiendront compte de ces résidus.

L'utilisation de Sharda Captan 48 SC ne devrait pas donner lieu à une probabilité d'exposition professionnelle ou fortuite par rapport aux utilisations homologuées du captane. Aucun risque sanitaire préoccupant n'est envisagé si les travailleurs suivent les instructions de l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué.

Sharda Captan 48 SC est considéré comme ayant une toxicité aiguë très faible chez les rats et les lapins exposés respectivement par voie orale ou cutanée. Chez le rat, Sharda Captan 48 SC est jugé faiblement toxique par inhalation. Chez le lapin, il s'agit d'un produit corrosif pour les yeux et d'un léger irritant pour la peau, et chez le cobaye, d'un sensibilisant cutané.

L'utilisation de Sharda Captan 48SC sur les cultures terrestres destinées à la consommation humaine ou animale ne devrait pas accroître les risques pour l'environnement aux doses d'application proposées.

Évaluation de la valeur

Les différences de formulation entre Sharda Captan 48 SC et les préparations commerciales homologuées contenant du captane ne devraient pas entraîner d'écart perceptible sur le plan de l'efficacité. On prévoit que l'accessibilité à ce produit permettra aux producteurs d'avoir une plus grande sélection sur le marché.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et a conclu que les renseignements étaient suffisants pour appuyer l'homologation de Sharda Captan 48 SC.

Références

N° de l'ARLA	Titre
2450307	2014, Sharda Captan 48 SC – 23 July 2014 -spec, DACO: 0.1.6003
1775725	2008, Statement of Product Specifications, DACO: 0.1.6003
2256190	2012, Human Health Input to PACR, PACR Input
2081265	1998, Captan (Tomen) – Science Review of Toxicological Data

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.